

D 845 EL SALVADOR: MORT DE MARIANELA GARCÍA VILLAS

Fondatrice et présidente de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador depuis 1978, vice-présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme depuis 1980, et membre correspondante de Pax Christi International, Marianela García Villas a été tuée le 13 mars 1983 au cours d'une opération militaire à La Bermuda, dans le département de Cuscatlán. Elle effectuait une enquête en vue de la session de mars de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, avec l'accréditation de Pax Christi International. Alors qu'elle procédait à l'évacuation d'un groupe de 104 personnes du village, elle a été prise sous le feu avec son groupe. Bilan: 90 morts, tous civils.

Les autorités militaires d'El Salvador se sont empressées de dire qu'il s'agissait d'un affrontement avec un groupe de guérilleros sous le commandement de Marianela, affublée pour la circonstance du pseudonyme de "comandante Lucia". Ramassé par les militaires, son corps mutilé a ensuite été recueilli par des représentants du diocèse de San Salvador pour l'enterrement.

Avocate de profession, âgée de 34 ans, membre du Parti démocrate-chrétien jusqu'en 1980, date de sa rupture avec le parti, Marianela García Villas avait reçu plusieurs décorations internationales en Espagne, Suède et Hollande. Très visée en El Salvador pour son travail infatigable en faveur des droits de l'homme dans son pays, elle se savait condamnée à mort par le régime.

Dans ce dossier:

- 1) communiqué de la commission des droits de l'homme d'El Salvador;
- 2) demande d'enquête par six organisations européennes.

— Note DIAL —

1- Communiqué de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador (17/3/83)

La Commission des droits de l'homme d'El Salvador, organisme non gouvernemental, fait savoir ce qui suit.

Le 13 mars 1983, à 16 H, notre présidente Marianela García Villas, avocate et journaliste, célibataire de 34 ans, et domiciliée à San Salvador, a été tuée par des membres de l'Armée nationale d'El Salvador dans la localité de La Bermuda, à six kilomètres de Suchitoto, dans le département de Cuzcatlán.

Notre compagne était rentrée dans son pays à plusieurs reprises et de façon légale. Elle s'y rendait en qualité de présidente de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador, accompagnée de la religieuse Luz María Hernández, membre de la commission, pour enquêter sur la violation des droits de l'homme, situation qui s'était aggravée qualitativement et quantitativement au cours de l'année 1982. La répression contre les populations civiles n'a fait qu'augmenter d'octobre 1979 à décembre 1982; elle s'est soldée par plus de 43.000 assassinats, avec utilisation de méthodes perfectionnées telles que tortures, disparitions, massacres aveugles, génocides, opérations de terre brûlée, bombardements, armes chimiques, etc.

C'est pour enquêter sur cette situation que notre compagne est rentrée au pays au risque de sa vie. Elle entendait ainsi réaffirmer sa conviction profonde que le respect des droits de l'homme et des peuples constitue la seule garantie de la paix, de la justice et de la liberté, toutes choses qui n'existent pas dans notre pays où les droits sont systématiquement et institutionnellement violés par le gouvernement salvadorien, avec l'aide et le soutien de celui des Etats-Unis.

Notre compagne faisait ce voyage pour enquêter dans les zones de combat sur l'utilisation contre la population civile d'armes chimiques telles que le phosphore blanc, ainsi que sur les opérations de terre brûlée et les massacres. Elle voulait également enquêter sur le respect des droits de l'homme dans les zones de combat du côté Front Farabundo Martí de libération nationale - Front démocratique révolutionnaire (FMLN-FDR). L'enquête devait permettre d'élaborer un document d'information à destination de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Nous démentons catégoriquement son appartenance à quelque organisation politique ou militaire que ce soit, dans le cadre du FMLN-FDR, à l'égal de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador qui est autonome et indépendante de toute organisation politique.

Nous demandons, avec nos remerciements anticipés, que soit condamnée la mort de notre chère compagne, tout comme doit être condamné le gouvernement salvadorien, illégitime et responsable de sa mort comme de celle de plus de 43.000 Salvadoriens.

La Commission des droits de l'homme d'El Salvador renouvelle, aujourd'hui comme hier, son engagement dans le sens de la défense des droits de l'homme et du peuple salvadorien, et de la dénonciation de leur violation. Cette tâche humanitaire, exercée de façon décidée par tous ses membres, s'est déjà soldée par de nombreuses morts dont, aujourd'hui, celle de notre chère compagne Marianela García Villas. Elle nous remplit de peine, mais elle nous encourage en même temps à poursuivre notre effort dans notre pays qui est saigné à blanc par la répression aveugle d'un gouvernement criminel, illégitime, non respectueux des droits de l'homme, et inconditionnellement soutenu par le gouvernement des Etats-Unis.

Commission des droits de l'homme d'El Salvador
Direction internationale
Représentation en Suède des pays nordiques

(Traduction DIAL)

2- Communiqué de six organisations internationales d'Europe (22 mars 1983)

SIX ORGANISATIONS INTERNATIONALES DEMANDENT A LA COMMISSION INTER-AMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME D'EFFECTUER UNE ENQUÊTE DÉTAILLÉE.

Six organisations non-gouvernementales internationales engagées dans la lutte en faveur du respect des droits de l'homme se sont adressées à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, organe autonome de l'Organisation des Etats américains, pour lui demander de mettre rapidement sur pied une enquête large et détaillée sur les circonstances qui ont conduit à la mort, sur sol salvadorien, de Mme Marianela Garcia Villas, et de plus de 20 paysans, au début mars 1983.

Ces six organisations sont:

- la Commission internationale des juristes (siège à Genève, Suisse)
- la Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises (Genève, Suisse)
- la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (Rome, Italie)
- 'Pax Romana', mouvement international des intellectuels catholiques (Genève, Suisse)
- la Fédération internationale des droits de l'homme (Paris, France)
- et 'Pax Christi International', mouvement catholique international pour la paix (Anvers, Belgique).

Dans leur lettre, datée du 21 mars, et adressée au nom des signataires par la Commission internationale des juristes au Dr Marco Gerardo Monroy Cabra, président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, les six organisations sus-mentionnées rendent hommage à l'action menée au cours des dernières années par Mme Marianela Garcia-Villas en faveur du respect des droits de l'homme dans son pays. Avocate, citoyenne salvadorienne âgée de 34 ans, Mme Marianela Garcia-Villas était la présidente et l'une des fondatrices de la Commission des droits de l'homme d'El Salvador. Après avoir dû quitter son pays face aux menaces reçues, elle a poursuivi son travail à la tête de la Commission, effectuant fréquemment des séjours clandestins au Salvador dans le but d'accomplir des missions d'enquête.

Les organisations signataires demandent à ce qu'il soit procédé à une enquête par la Commission interaméricaine, connue pour son indépendance et pour l'objectivité de ses travaux. Elles précisent que Mme Marianela Garcia-Villas, entrée (officiellement) dans son pays quelques jours avant sa mort, accomplissait une mission d'enquête pour la Commission des droits de l'homme d'El Salvador sur les dénonciations concernant l'utilisation de napalm et d'armes chimiques par les forces gouvernementales, lors de bombardements aériens dans la région de Suchitoto.

Les six organisations signataires rapportent que la Commission des droits de l'homme d'El Salvador, a démenti publiquement les accusations proférées par des autorités salvadoriennes, selon lesquelles sa présidente, Mme Marianela Garcia-Villas, aurait milité dans une organisation politico-militaire de l'opposition.

Les six organisations signataires sont d'avis que Mme Marianela Garcia-Villas a été victime d'un assassinat, dont les responsabilités pourraient être clairement établies par une enquête détaillée. Les organisations signataires offrent à la Commission interaméricaine de mettre à disposition les informations qu'elles pourraient obtenir de leur côté.

Genève, le 23 mars 1983

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441